

2058B - Suivi des déficits - Ligne YJ - Intégration fiscale

Document mis à jour le 3 avril 2023



COMPTABILITÉ
EXPERT

Nous reproduisons ci-dessous un extrait documentaire relatif à la ligne **YJ** :

Les sociétés membres d'un groupe intégré fiscalement n'auront pas à renseigner la ligne **YJ - Déficit de l'exercice**, les déficits subis par une société membre depuis son entrée dans le groupe ne pouvant plus être reportés sur ses propres résultats.

Toutefois, en cas de sortie du groupe, la fiche dossier ayant l'option « **sortie/fusion/scission** » d'activée, le déficit est reporté sur le **2058B** - ligne **YJ**.

Si le motif de sortie du groupe permet un non report du déficit sur la société membre, l'annulation du montant calculé ligne **YJ** peut se faire directement sur cette ligne en renseignant un **code 1** dans le champ disponible à la saisie.

